

**DELIBERATION**  
**14/ 24-09-24 / C**

**Le 24 Septembre 2024**

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet SYTRAD : Présentation du rapport d'activités 2023 et du compte Administratif 2023**

Membres en exercice : 60 Quorum : 31  
Membres présents : 31 Membres représentés : 4

Date de convocation : 10 septembre 2024

**PRESENTS :**

MMES CHALEÁT R., BRUNIAU S., MARION C., LAURIE S., MANTONNIER N., VIALLOU AL., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VAILLOU C., CHAREYRON G., SERRET J., GAUDET JM., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE P., FAURE JF., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., BOUVIER JM., GILLES D.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES BERNARD E., DAMBRINE F., FLICK J., ZONTINI E.  
MRS JAVELAS T., VILLIOT D., RIOU J., MACLIN B., COTTON D.

**7 ABSENTS EXCUSES :**

MRS RIBIERE P., ESTEOULLE R., MOREL L., BONNET C., BOUCHET JL., FAYARD F., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Amaud

Dans le cadre de l'enjeu 2 : « Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques », notamment le sous enjeu 2-4 : « mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets, favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage ».

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical du SYTRAD a approuvé le 25 juin dernier son rapport d'activités et son compte administratif 2023.

Ce rapport doit être présenté en séance publique de l'assemblée des EPCI adhérents.

Le rapport d'activités 2023 du Sytrad met notamment en avant les éléments et données suivantes :

- Un total de 149 586t traitées au centre de tri et centre de valorisation, dont 40 802t de collecte sélective (+ 0.8 % par rapport à 2022) et 108 784t d'ordures ménagères résiduelles (- 4.2% par rapport à 2022).
- 62% de ces 149 586t sont valorisées.
- Sur le territoire du Sytrad la production d'OMr est de 205kg/hab et la production de collecte sélective est de 40kg/hab.
- Les OMr représentent 83% des tonnages traités par le SYTRAD. Sur cette part, 48% est enfoui.
- 42% du poids des OMr correspond à des déchets recyclables (collecte sélective) et 22% à des déchets compostables (modecom 2022)
- La réalisation de nouvelles actions de communication : réalisation d'un escape game sur les déchets
- La poursuite des actions de communication et de l'appui au développement du compostage
- Les données financières du Compte Administratif : malgré l'augmentation des coûts, le budget reste maîtrisé du fait principalement de la réduction des tonnages OMr.
- Coût global de traitement : 235.69 € la tonne (OMr + recyclage) soit 60.57 € / an / hab.

**DELIBERATION**  
14/ 24-09-24 / C

Pour le compte administratif 2023 :

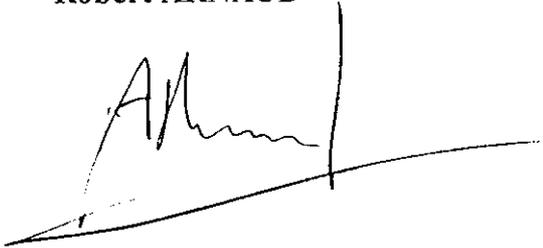
	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	32,4 M€ Dont charges à caractère général 69,3%	33,7 M€ Dont dotations et participation 85,6%
Budget d'investissement	6.0 M€	5.8 M€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 et du compte administratif 2023 du SYTRAD
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire de séance**

**Robert ARNAUD**



**Le Président**

**Jean SERRET**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

**11 OCT. 2024**